



Livret thématique – Cadre de vie, urbanisme et santé

L'urbanisme se définit comme la science de l'aménagement et l'organisation des villes, pour s'adapter aux besoins de l'Homme. L'aménagement devra assurer des objectifs de cohésion sociale et de sécurité, face aux contraintes géographiques et climatiques.

Ainsi, l'aménagement des territoires a un impact important pour la santé - que ce soit à travers l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations (la qualité de l'eau, de l'air, des sols...), le cadre de vie (habitat, transport, mobilité, accès aux équipements et services dont l'accès aux soins, adaptation au changement climatique...) ou le contexte social et économique (emploi, précarité, cohésion sociale.) L'ensemble de ces facteurs peut influencer la santé des populations de manière positive (présence d'espaces verts, d'équipements, d'un environnement sonore calme, d'ilots de fraîcheur, d'espaces de détente et de rencontre, de pistes cyclables et cheminements piétons sécurisés...) ou négative (exposition à la pollution atmosphérique, aux nuisances sonores, à une mauvaise qualité des sols, aux ilots de chaleur...).

Un aménagement favorable à la santé encourage des mesures qui permettent le développement d'un environnement sain, favorable au bien-être et à la qualité de vie, et réduit dans le même temps les inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé, tout en respectant les trois piliers du développement durable.

Plus spécifiquement, afin de ne pas aggraver la santé des populations, l'exposition aux polluants et nuisances est un enjeu à prendre en compte dans l'implantation des espaces d'habitat, de vie et tout équipement accueillant des populations. Une attention particulière doit être portée sur l'exposition des publics les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, malades) et les personnes en situation de précarité économique.

Par ailleurs, le changement climatique a un impact important sur les inégalités sociales et territoriales de santé et l'adaptation nécessite d'être anticipée dans les choix d'aménagement. En 2003, la canicule avait touché de manière inégalitaire les territoires et la population : impact plus important dans les villes, dans les logements les moins bien isolés...

Enfin, dans un contexte d'urbanisation croissante et de pression sur les écosystèmes, il paraît également nécessaire d'appréhender les interactions Homme - Animal - Environnement, selon une approche "Une seule santé".

EN PAYS DE LA LOIRE



Le Plan Régional Santé Environnement 4

Le PRSE 4 souhaite **proposer des actions et des objectifs complémentaires à ce qui existe déjà** sur les territoires Pays de la Loire. Des exemples témoignant de l'existant sont détaillés au sein de ce livret.

Les 3 enjeux transverses du PRSE 4 :

- ❖ L'approche « Une seule santé »

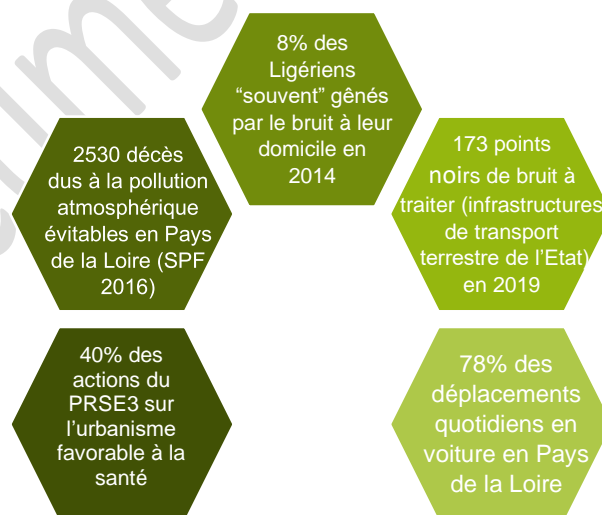
- ❖ Le changement climatique
- ❖ La réduction des inégalités

Les enjeux sur l'urbanisme identifiés par le comité de pilotage :

- ❖ La sensibilisation et l'accompagnement des élus et des services des collectivités autour de l'urbanisme favorable à la santé :
 - Prise en main d'outils : guide Isadora, référentiel Urbanisme et santé PDL...
 - Partage de retours d'expériences
- ❖ Les données/diagnostics locaux santé-environnement sur les vulnérabilités et ressources des territoires pour orienter la planification et les projets (observatoires locaux, médiation de la donnée...)
- ❖ L'accompagnement de démarches pilote d'urbanisme favorable à la santé à différentes échelles, pour limiter les impacts négatifs sur la santé et développer des co-bénéfices santé – environnement :
 - Du document de planification (SCoT, PLU) ...
 - ... jusqu'au projet d'aménagement opérationnel : rénovation d'un quartier, revitalisation de bourgs, aménagement d'un équipement comme une école
- ❖ L'amélioration de la qualité des espaces verts (gestion exemplaire en matière de biodiversité, usages et attractivité...) et la gestion de leurs impacts sur la santé (ex. pollens...)
- ❖ La qualité du cadre de vie dans un contexte de densification urbaine (objectif ZAN)
- ❖ L'impact des chantiers sur les travailleurs et les quartiers environnants



Les principaux chiffres à retenir



Quelques politiques et plans à l'échelle régionale :



Le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté par la Région en décembre 2021 et approuvé en février 2022 :

- Le SRADDET vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la région à horizon 2050, autour de 2 priorités :
 - Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire
 - Réussir la transition écologique en préservant les identités territoriales ligériennes
- Le SRADDET porte notamment sur :
 - L'équilibre et l'égalité des territoires
 - L'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
 - Le désenclavement des territoires ruraux
 - L'habitat
 - La gestion économe de l'espace
 - L'intermodalité et le développement des transports
 - La maîtrise et la valorisation de l'énergie
 - La lutte contre le changement climatique
 - La pollution de l'air
 - La protection et la restauration de la biodiversité
 - La prévention et la gestion des déchets
- 7 grandes orientations déclinées en 30 objectifs viennent cadrer le développement à moyen et long termes de la région dans les domaines cités ci-dessus
- Le SRADDET comporte des règles opposables, avec lesquelles l'ensemble des documents de planification doivent être compatibles



Les cartes de bruit stratégiques (CBS) et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), résultantes de la transposition d'une directive européenne dans le droit français (2002) :

- Les CBS ont pour fonction d'évaluer de manière globale l'exposition au bruit des transports et de la cartographier
- Les PPBE, à partir du diagnostic dressé par les CBS, proposent des mesures pour prévenir ou résorber les nuisances sonores
- Les CBS et PPBE concernent les grandes infrastructures de transport (routes et autoroutes dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et voies ferrées de plus de 30 000 trains par an) ainsi que les agglomérations de plus de 100 000 habitants (Nantes, Angers et Le Mans)



Le **réseau de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire**, association agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air dans la région, ainsi que l'information du public à ce sujet, *via* :

- La surveillance et la prévision de l'air par l'exploitation d'un réseau de mesures fixes et indicatives (publication de bulletins journaliers sur la qualité de l'air en Pays de la Loire)
- L'organisation de **journées d'échange autour de la qualité de l'air** pour les élus et agents des collectivités (par ex. « **La qualité de l'air dans l'ouest : des exemples pour agir** »)
- La tenue de stands sur des marchés pour aller à la rencontre du grand public et le sensibiliser à diverses thématiques (par ex. **le brûlage des déchets verts, le 10/12/22 à Fontenay-le-Comte**)
- L'information du public et des autorités compétences
- L'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air


 air pays de la Loire
 www.airpl.org

Les **évaluations d'impacts sur la santé (EIS)**, une démarche élaborée par l'OMS qui permet d'identifier les aspects d'un projet pouvant avoir un impact sur la santé :

- L'identification prospective de ces aspects permet de rédiger des recommandations concrètes et argumentées pour guider le projet
- L'analyse des aspects potentiellement positifs ou négatifs sur la santé permet de mettre en place des mesures pour amplifier les bénéfiques ou, *a contrario*, réduire les effets néfastes sur la santé
- Les données sont issues de la littérature scientifique, des bases de données locales sur la santé et la démographie d'un territoire, ainsi que sur des enquêtes de terrain prenant en compte l'avis des habitants et usagers

Piloté par la collectivité maîtresse d'ouvrage et soutien possible de l'ARS

Le **référentiel urbanisme favorable à la santé (UFS)** en Pays de la Loire, à l'attention des collectivités, des décideurs et des bureaux d'étude planifiant l'aménagement urbain des territoires :

- L'objectif est d'encourager un croisement des regards entre professionnels de l'urbanisme et acteurs de la santé
- L'identification des différents déterminants pouvant promouvoir un urbanisme favorable à la santé :
 - Déterminants liés à l'environnement physique (eau potable, qualité de l'air, etc.)
 - Déterminants liés à l'environnement socio-économique (politique d'hébergement et d'habitat, accès aux soins de premier recours, etc.)
 - Déterminants transversaux (changement climatique, exposition aux produits phytopharmaceutiques, etc.)


 ars
 Agence Régionale de Santé
 Pays de la Loire


 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Paysage de Loire-Atlantique
 DREAL


 PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MER DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Ce référentiel fait écho aux différents outils mis à disposition des décideurs publics à l'échelle nationale, à l'instar du [guide "Dépasser les idées préconçues entre santé et aménagement urbain : les clefs de l'urbanisme durable"](#), rédigé par l'Ademe pour le compte du gouvernement français.



Quelques exemples d'actions à l'échelle régionale :

Le groupe de travail urbanisme-cadre de vie et santé, piloté par l'ARS et produisant divers outils de sensibilisation et d'aide à la décision :

- Le référentiel régional "Cadre de vie, urbanisme et santé", piloté par l'ARS et la DREAL, dont le but est de donner des repères aux collectivités afin d'intégrer les enjeux de santé à leurs politiques de planification
- L'organisation de 7 webinaires avec le soutien du Comité 21 sur l'urbanisme et la santé (par ex. le [webinaire « Nature en ville : co-bénéfices et implication des habitants »](#), coorganisé le 11/02/2021 par le Comité 21, l'ARS et la DREAL)
- La création d'un [site web centre de ressources](#)



Le [cycle de rencontres du Réseau Rural Pays de la Loire « Bien vivre dans nos territoires ruraux »](#) :

- Des interventions de divers acteurs du territoire (ARS, Région, Cerema, Auran, etc.)
- Un webinaire organisé le 8 novembre 2022 : pour des aménagements favorables à la santé, une application concrète dans nos territoires ruraux



Le [guide méthodologique "Espaces végétalisés urbains et santé : mesures et leviers d'actions à l'échelle du quartier"](#) réalisé en 2021, dans le cadre du PRSE3, par Agrocampus Ouest, l'ARS et la DREAL, avec l'appui de Plantes et Cités :

- Une étude conduite entre 2017 et 2021 à Angers (quartiers de Saint-Laud et de La Roseraie)
- L'objectif : comprendre l'impact des espaces végétalisés sur le bien-être et la santé des citoyens
- La proposition de méthodes, d'outils et d'indicateurs transposables dans différents quartiers ; le guide se positionne comme un outil d'aide à la décision à destination des collectivités territoriales



QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES DÉPARTEMENTALES

Les **schémas de cohérence territoriale (SCoT)**, des documents de planification fixant les grandes lignes de l'aménagement des territoires intercommunaux :

- La planification à long terme (environ 20 ans) à l'échelle d'une aire urbaine, d'un bassin de vie ou d'emploi pour, entre autres, anticiper les conséquences du dérèglement climatique et des transitions démographique, numérique et énergétique
- Le cadre de référence pour les politiques d'aménagement du territoire
- Exemple : [révision du SCoT du Pays du Mans](#) dans le cadre du PRSE3, initiée en 2018 (extension du périmètre du SCoT à un total de 92 communes et 55,6% de la population sarthoise, approfondissement de la complémentarité ville-campagne)



Les **plans locaux d'urbanisme (PLU)**, des documents réglementant le droit des sols sur une commune ou une communauté de communes :

- La détermination des conditions de l'aménagement d'un espace en respect des principes du développement durable
- L'affectation et utilisation des sols et des terrains (dont le droit de construire)
- Exemple : [l'Orientation d'Aménagement et de Programmation \(OAP\) Air-Climat-Energie](#) du PLUm de Nantes

Les PLU et SCoT peuvent répondre, de manière conjointe et/ou complémentaire, à des enjeux de santé similaires tels que les besoins en équipements (écoles, commerces de proximité, espaces publics aménagés pour les loisirs ou les activités physiques), le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ou l'aménagement de cheminements piétons et cyclistes.

En 2021, un webinaire s'est tenu sur le thème « [Intégrer la santé-environnement dans les documents de planification](#) » et traitait, entre autres, des PLU.



Le **plan de protection de l'atmosphère (PPA)**, adopté en 2015 et couvrant 58 communes sur la zone s'étendant de Nantes à Saint-Nazaire :

- L'objectif est de ramener ou maintenir les concentrations de polluants dans l'air en-dessous des valeurs limites réglementaires
- Les mesures pour atteindre cet objectif se déclinent en 12 actions, elles-mêmes réparties en trois sous-objectifs :
 - Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les choix de mobilité et d'urbanisme
 - Agir sur les sources fixes de pollution de l'air
 - Définir les mesures à mettre en œuvre en cas de pics de pollution de l'air



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Suite à son évaluation, le PPA Nantes Saint-Nazaire entrera en révision en 2023



Le plan “[Confluences 2030](#)”, un projet d'aménagement et de programmation porté par l'agglomération de Redon et intégrant les enjeux d'urbanisme favorable à la santé de manière transverse à ses 6 axes :

- Le retour à l'identité fluvio-maritime du coeur d'agglomération
- La révélation de l'eau, des rives et des paysages, un cadre de ville extraordinaire
- L'affirmation de la vocation de centralité des quartiers portuaires
- La concrétisation des transitions économiques et culturelles
- La conjugaison des mobilités et des échelles
- La construction d'une stratégie de mise en œuvre opérationnelle

Cette démarche a été soutenue par le PRSE Bretagne et Pays de la Loire. Un [retour d'expérience](#) a été publié.



Les [Plans climat air énergie territoriaux \(PCAET\)](#), outils d'animation du territoire au niveau de l'intercommunalité

- La réalisation d'un diagnostic sur le territoire (émissions de GES, émissions de polluants, consommations énergétiques, vulnérabilité du territoire au changement climatique...)
- L'identification de la stratégie air, énergie, climat de la collectivité
- L'élaboration d'un plan d'actions sur l'ensemble des secteurs d'activité et d'un dispositif de suivi et d'évaluation



[L'opération S'cool bus sur le territoire de la communauté de communes Erdre et Gesvres](#) pour sensibiliser aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle :

- Le test d'un mode de ramassage scolaire à vélo collectif suite au succès de la Semaine marche et vélo ayant mobilisé plus de 1 000 élèves en 2019
- L'animation d'ateliers sur la sécurité routière et le vélo

Cette opération a été soutenue par le PRSE 3 Pays de la Loire.



Les différentes actions conduites par Nantes Métropole, dont :

- La nature et le végétal en ville ; enjeux et exemples d'actions résumés dans les [synthèses de l'Auran, n°83](#)
- Le [plan pour réduire le bitume et développer la nature en ville](#) : reconversion de 7ha de bitume en sol naturel d'ici 2026



Ateliers d'architecture ruraux en Mayenne :



- Limitation de l'étalement urbain
- Reconquête des centres bourgs par le renouvellement urbain (densification, rénovation, réhabilitation, restructuration du patrimoine existant)
- Promotion de la qualité des constructions, des entrées de ville et de l'espace public pour participer à la « qualité de vie » dans les bourgs
- Préservation des paysages, l'identité



Direction
Départementale des
Territoires
de la Mayenne

Plusieurs actions d'aménagement urbain déployées en Mayenne :



- [Dispositif « Petites villes de demain »](#) sur 15 communes
- « [Action Cœur de ville](#) » à Laval et Laval agglomération en convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)
- Dispositif de [labellisation « écoquartier »](#)
- L'accompagnement par le CPIE Mayenne Bas-Maine [d'écoles souhaitant végétaliser leurs cours](#)



PRÉFET
DE LA MAYENNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La requalification des friches en Vendée, pour développer un urbanisme favorable à la santé, déployée par l'Etablissement Public du Foncier



- L'accompagnement des collectivités du département
- La mise en place d'un observatoire des friches urbaines et industrielles, complété d'un livret destiné aux élus et aux professionnels de l'aménagement sur les modes et pratiques de reconversion
- L'organisation d'un colloque « Reconvertir vos friches : Et si elles devenaient une richesse ? »

